

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 28 MARS 2012 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Monsieur Jean-Yves Girod

Excusés : Mmes Chantal Bussien et Angéline Chanez Comte ainsi que
MM. François Gillard et Alain Michel

Sans excuse : M. David Roulet

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président rend hommage à Madame Yvonne Mayencourt, huissière du Conseil communal, décédée brusquement le 7 mars dernier. Une minute de silence est observée par l'assemblée. Le Président propose ensuite d'apporter une modification à l'ordre du jour, s'agissant de la nomination d'un représentant du Conseil communal bellerin au sein du Conseil d'établissement scolaire. Aucun groupe n'ayant discuté ce point lors des séances de préparation, il est proposé de le reporter à un Conseil ultérieur. Madame la Municipale E. Desarzens prend la parole pour rappeler aux conseillers le principe de fonctionnement du Conseil d'établissement scolaire.

Cette modification ayant été acceptée, l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. PRESENTATION DU PROJET « LIFT » PAR M. NICOLAS CROCI-TORTI

2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

- 3.1 sur le préavis no 2012/01 concernant la construction d'une halle pour le stockage des plaquettes de bois de chauffage sur la parcelle communale 2270, en Combes
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme M. Kohli
Rapporteur pour la commission des finances M. D. Pasche
- 3.2 sur le préavis no 2012/02 concernant l'engagement d'un ouvrier supplémentaire au Service des forêts
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme V. Passello
Rapporteur pour la commission des finances M. J.-M. Dubois
- 3.3 sur le préavis no 2012/03 concernant le plan partiel d'affectation du « Domaine du Rhône 2 » et son règlement d'application
Rapporteur pour la commission ordinaire M. U. Wenger
- 3.4 sur le préavis no 2012/04 concernant les travaux complémentaires au préavis 2010/03 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs EU-EC en traversée du hameau de la Posse-Dessus
Rapporteur pour la commission ordinaire M. E. Capancioni
Rapporteur pour la commission des finances Mme A. Bielman
- 3.5 sur le préavis no 2012/05 concernant la réfection du tronçon communal de la route de St-Maurice (RC 780)
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme S. Steiner
Rapporteur pour la commission des finances M. F. Meili

- 3.6 sur le préavis no 2012/06 concernant les travaux d'aménagement de modérateurs de trafic dans les hameaux du Châtel et des Dévens
Rapporteur pour la commission ordinaire M. E. Maendly
Rapporteur pour la commission des finances M. P. Goin
- 3.7 sur la prise en compte de la motion de Monsieur le Conseiller M. Giorgianni intitulée « Développement commerce et industrie à Bex »
Rapporteur pour la commission ordinaire M. D. Aviolat
4. INTERPELLATIONS, MOTIONS ET POSTULATS
- 4.1 Motion de Madame la Conseillère V. Moret intitulée « Sécurité des piétons »
5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. PRESENTATION DU PROJET « LIFT » PAR M. NICOLAS CROCI-TORTI

Monsieur N. Croci-Torti, Doyen à l'établissement scolaire de Bex, donne des explications sur le projet « LIFT », son but et son fonctionnement. Ce projet est porté depuis quelques années à bout de bras par lui-même et quelques collègues en dehors de leur temps de travail mais suite aux dernières directives émanant de l'Etat de Vaud, il devra, dès le 1^{er} août prochain, être porté par des personnes externes à l'établissement scolaire. Monsieur Croci-Torti fait donc appel au réseau de chaque conseiller pour qu'un comité puisse être créé afin de reprendre la gestion du projet.

2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président mentionne les diverses manifestations auxquelles il a participé et celles où il a été représenté par les vice-présidents. Il donne également connaissance des courriers reçus, soit : les lettres de la Municipalité en accompagnement des préavis traités ce soir et une lettre de la Municipalité du 2 décembre 2011 demandant que le Conseil soit informé du don anonyme de Fr. 25'000.-- à la Commune de Bex pour un projet à caractère social. Le généreux donateur est remercié par applaudissements. La Municipalité, par l'intermédiaire du Président, informe l'assemblée que la convention pour le traitement des dossiers de la police des constructions de Lavey-Morcles par Bex a été signée le 20 mars et que Monsieur Daniel Lenherr, Secrétaire municipal, a fait valoir une retraite anticipée au 31 mars 2013. Enfin, le Président donne lecture d'une lettre de M. Pierre-Yves Pièce en précisant que le texte a été transmis à la personne attaquée nominativement, celle-ci ne jugeant pas nécessaire d'y donner suite.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

3.1 Sur le préavis no 2012/01 concernant la construction d'une halle pour le stockage des plaquettes de bois de chauffage sur la parcelle communale 2270, en Combes

Madame la Conseillère M. Kohli donne lecture du rapport de la commission ordinaire.
Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz transmet ses excuses à la commission ordinaire. Lors de la séance du 7 mars, le niveau des informations transmises était juste. Ce n'est que récemment qu'il a reçu une réponse confirmant qu'une vis sans fin pourrait accueillir des produits plus fins. Néanmoins, de cette manière, les

plaquettes seraient constituées de moins de bois pur et le rendement de la centrale serait abaissé.

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz s'étonne du choix d'une structure métallique. Il demande un peu de logique allant dans le sens de la politique de développement durable. Il existe des dizaines de halles à plaquettes ; certaines avec une charpente tout en bois, d'autres avec une construction mixte. Il estime qu'une grande commune forestière comme Bex doit montrer l'exemple et utiliser du bois. Il dépose un amendement dans ce sens.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry revient sur l'amendement de la commission ordinaire relatif à la diminution de Fr. 350'000.-- et divers. Il rappelle que le Conseil a voté un crédit d'investissement par le préavis no 2010/01 tenant compte de frais d'ingénieurs et de frais divers dont la répartition exacte est différée puisque la halle n'est pas faite. Les investissements ne venant pas d'un même compte, il propose un contre-amendement qui va dans le même sens.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon abonde dans le sens de Monsieur le Conseiller J.-O. Budry puisque la somme de Fr. 350'000.-- est forfaitaire pour des frais d'ingénieurs et divers imprévus en relation avec la centrale à bois. Ce montant doit donc être laissé en relation avec le préavis 2010/01.

Monsieur le Conseiller F. Meili conteste l'amendement de Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz argumentant que tout le monde doit vivre à Bex, y compris les professionnels du métal. Il rappelle également qu'au point de vue écologique le lamellé-collé + peinture n'est « pas terrible » alors que tout est recyclable dans le cas du fer.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz remercie Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz pour sa proposition même s'il estime qu'une halle entièrement métallique serait à sa place en zone industrielle. Il a demandé une offre pour une option piliers métalliques et charpente lamellé-collé qui est du même montant que l'autre option. La Municipalité suivra donc le choix du Conseil.

Monsieur le Conseiller D. Pasche estime que la proposition de Monsieur le Conseiller J.-O. Budry n'est pas vraiment utile. Il pense qu'il serait mieux de ne pas faire d'artifices comptables et d'attendre le bouclage des comptes du dossier 2010/01 avant de passer d'éventuelles écritures comptables.

Monsieur le Syndic P. Rochat explique qu'il est certainement possible d'accepter la proposition de Monsieur le Conseiller J.-O. Budry. Il demandera l'avis du boursier pour diminuer le crédit voté en 2010.

Monsieur le Conseiller P. Echenard pense qu'il ne sera pas possible de modifier ainsi la décision du Conseil de 2010. Par contre, il demande le report de l'installation des panneaux solaires, estimant ce choix judicieux aussi longtemps que la Commune ne sera pas assurée de toucher les RPC (rétributions à prix coûtant). Il suggère également de poser ces panneaux sur des bâtiments qui consomment.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que le prix des panneaux n'est pas encore précis – car en attente du retour des trois offres demandées – mais le chiffre mentionné dans le préavis est plus ou moins dans la fourchette. En ce qui concerne le report dans le temps, le canton de Vaud a pris la décision de faire un pont RPC. Les RPC cantonales seront donc versées avant les RPC fédérales. Pour rappel, les RPC sont versées au prix du jour de la construction. Dans trois ans, les travaux seront certainement moins élevés mais les RPC également. Il demande donc de ne pas déposer d'amendement et de considérer cet investissement pour le futur.

Monsieur le Conseiller P. Goin demande de ne pas oublier ce qui a été relevé par la commission ordinaire s'agissant de la durée de vie de 15 ans des panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Conseiller B. Guérin précise que les sociétés garantissent une durée de vie de 25 ans pour ce genre de panneaux.

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz accepte la proposition de Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz s'agissant d'une construction mixte.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon pense qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question financière mais également d'une question politique puisqu'il s'agit d'aller dans la direction de la fin du nucléaire et de montrer un exemple fort aux citoyens de la Commune.

Monsieur le Conseiller F. Meili est d'accord que sortir du nucléaire c'est bien mais demande à chacun de réfléchir sur le matériel nécessaire pour la construction des cellules photovoltaïques.

Monsieur le Conseiller J.-Fr. Cossetto demande confirmation qu'aucune installation électrique n'est prévue dans les plans.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz lui confirme que cette halle n'a pas besoin de lumière ni d'autres appareils électriques.

Il est passé au vote de l'amendement de Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz. Celui-ci est accepté par 37 oui, 6 non et 11 abstentions.

Il est passé au vote de principe pour une pose immédiate de panneaux solaires. Cette installation est acceptée par 31 oui, 21 non et 1 abstention.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz propose une simplification. Au nom de la Municipalité, il propose de voter la totalité du préavis en raison de la durée des amortissements, la Municipalité s'engageant à établir un décompte précis du coût de la centrale de chauffage.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry et la commission ordinaire retirent leur amendement respectif.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de construire une halle pour le stockage des plaquettes de bois de chauffage sur la parcelle communale 2270, en Combes **après avoir étudié une variante bois pour la construction de la charpente et métal pour la structure porteuse** afin de répondre à l'amendement déposé par Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz et accepté par le Conseil communal ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 720'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Bâtiments et constructions », compte no 9141.001;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 24'000.-- par an ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

3.2 Sur le préavis no 2012/02 concernant l'engagement d'un ouvrier supplémentaire au Service des forêts

Madame la Conseillère V. Passello donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller J.-M. Dubois donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz donne quelques précisions au rapport de la commission des finances s'agissant des effectifs d'autres communes. Il rappelle que les possibilités supplémentaires de coupes au-delà de 3'000 m3 sont actuellement données à des entreprises extérieures. La pérennité de la péréquation des forêts est incertaine. Actuellement, toutes les communes, avec ou sans bois, contribuent au financement d'un pot commun dont le fonds est de 25 millions. La Commune de Bex y contribue à raison de Fr. 160'000.-- et le déficit est couvert tant que ce fonds est disponible. Les infrastructures actuelles ne prévoient pas de véhicule supplémentaire et le garde-forestier est défrayé pour l'usage de son véhicule privé mais dès 2013 un véhicule de service sera mis en fonction. Il s'engage, comme souhaité par la commission ordinaire et comme souhaité également par la Municipalité dans son ensemble, à étudier un plan de gestion communal mais demande un accord de principe. En ce qui concerne les sentiers pédestres,

une équipe se charge des sentiers en zone forêts, une autre de ceux en zone fauchage. Le service forestier se charge également des travaux annexes, des passerelles en bois, des sapins de Noël, du déneigement et donne des coups de main aux autres services.

Monsieur le Conseiller J.-Ph. Marlétaz rajoute que depuis le départ à la retraite du prédécesseur du garde-forestier, le poste libéré au service des forêts n'a pas été remplacé. Il soutient fermement le préavis.

Monsieur le Conseiller P. Echenard estime que le nombre d'ouvriers au service des forêts par commune n'est pas représentatif. Il revient sur la discussion de décembre 2011 sur le budget 2012 et rappelle qu'il avait alors été dit que l'engagement d'un ouvrier de plus au service des forêts serait nécessaire à l'entretien des sentiers pédestres. Il n'appuiera donc le préavis que si cet employé est chargé des sentiers.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz confirme qu'une partie de l'entretien des chemins pédestres a été reprise par le service des forêts et le service des travaux et que certains mandats sont toujours donnés à des entreprises forestières. En tant que propriétaire de forêts, la Commune a l'obligation de procéder à des coupes et un plan de gestion est en cours. Fr. 245'000.-- ont été investis dans l'entretien et le peuplement des forêts de protection. Dans le cadre de la biodiversité, le chantier ne coûte pas un franc à la Commune, l'intégralité étant subventionnée.

Monsieur le Conseiller P. Goin, en tant que membre de la commission des finances, relève tout de même que l'information principale est que la réserve actuelle de bois coupé correspond à une provision de 6 mois à une année. Il demande donc de surseoir à l'engagement de cet ouvrier.

Madame la Conseillère M. Pirali rappelle qu'il s'agit de la création d'un emploi et qu'il semble que l'équipe actuelle soit en surcharge.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, par 29 oui, 22 non et 4 abstentions :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'engager un ouvrier supplémentaire au Service des forêts;
- d'autoriser la Municipalité à porter la charge supplémentaire découlant de cet engagement aux postes budgétaires salaires et charges sociales du chapitre 320 « Service des forêts ».

3.3 Sur le préavis no 2012/03 concernant le plan partiel d'affectation du « Domaine du Rhône 2 » et son règlement d'application

Monsieur le Conseiller U. Wenger donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe en revue les différents chapitres et met au vote les conclusions du préavis. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le plan partiel d'affectation du « Domaine du Rhône 2 » et son règlement d'application tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 15 octobre ou 14 novembre 2011.

3.4 Sur le préavis no 2012/04 concernant les travaux complémentaires au préavis 2010/03 relatif au remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs EU-EC en traversée du hameau de la Posse-Dessus

Monsieur le Conseiller E. Capancioni donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Madame la Conseillère A. Bielman donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto a pris acte des rapports des commissions et s'inquiète de la situation, non pas au regard des travaux effectués mais au regard des montants. Tout cela lui laisse un goût amer. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une affaire de personnes mais estime que les préavis doivent être soigneusement expliqués, précisés, détaillés et surtout tenus. Il demande donc à la Municipalité de prendre acte que si dorénavant les informations ne sont pas données de manière précise, les manquements feront l'objet d'une dénonciation au Préfet.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, par 34 oui, 8 non et 6 abstentions :

- d'augmenter de Fr. 745'000.-- à Fr. 1'242'340.-- le crédit extrabudgétaire accordé par le Conseil communal le 14 avril 2010 dans le cadre du préavis 2010/03 concernant le remplacement de la conduite d'eau potable et la pose de collecteurs eaux claires et eaux usées en traversée du hameau de la Posse-Dessus ;
- de porter à l'actif du bilan le montant concernant la route de Fr. 155'000.-- à Fr. 425'400.-- sous la rubrique « ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001, et de l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 14'180.-- par année ;
- de porter à l'actif du bilan le montant concernant l'eau potable de Fr. 595'000.-- à Fr. 816'940.-- sous la rubrique « installations des services industriels », compte 9144.001, et de l'amortir sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 27'250.-- par année ;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

3.5 Sur le préavis no 2012/05 concernant la réfection du tronçon communal de la route de St-Maurice (RC 780)

Madame la Conseillère S. Steiner donne lecture du rapport de la commission ordinaire.
Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller E. Maendly rejoint les conclusions de la commission des finances s'agissant de l'amortissement sur 30 ans. Il ne pense pas que le tapis bitumeux « tiendra » 30 ans.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise que le budget 2012 excluait ce tronçon au regard des informations reçues en début d'année 2010. Or, le voyer a décidé de l'accélération des projets dans le secteur. Il s'agit donc d'utiliser la somme de Fr. 250'000.-- sur le poste réfection, entretien chaussées ce qui aura pour conséquence d'imputer de moitié les autres chantiers mais l'acceptation de ce préavis donnera plus d'appui à la Commune lors de la reprise de certains tronçons par le Canton.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une très large majorité :

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder à la réfection du tronçon communal de la route de St-Maurice (RC 780);
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 250'000.-- à porter à l'actif du bilan sous la rubrique « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte 9141.001 ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans à raison de Fr. 8'400.-- par an;
- de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 21 septembre 2011.

3.6 Sur le préavis no 2012/06 concernant les travaux d'aménagements de modérateurs de trafic dans les hameaux du Châtel et des Dévens

Monsieur le Conseiller E. Maendly donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

Monsieur le Conseiller P. Goin donne lecture du rapport de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller P. Echenard propose de refuser l'entrée en matière puisque le Conseil communal n'est pas compétent pour se substituer à la Municipalité. Il est entièrement d'accord avec les conclusions des commissions et relève certains points particuliers comme le fait de donner la priorité à un chemin privé qui est contraire à la loi, la difficulté causée au car scolaire pour passer dans les chicanes et la pose de l'îlot no 2 au point actuel de déchargement des élèves. Il estime que l'étude de ce dossier ne tient pas la route.

Monsieur le Conseiller F. Meili reconnaît que le rapport de la commission ordinaire est très bien fait mais regrette ne pas connaître le nouveau coût.

Monsieur le Conseiller E. Maendly pense qu'il est trop tôt pour soumettre un budget puisque la procédure peut amener des oppositions qui seraient alors à traiter par le Conseil communal.

Monsieur le Conseiller M. Mundler est choqué qu'un tel projet soit soumis alors que pas un seul comptage n'a été effectué.

Madame la Conseillère A. Cretton revient sur les pages 4 et 5 du préavis et constate qu'il s'agit de devis estimatifs. Elle a donc peur que Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto ne doive dénoncer Monsieur le Municipal D. Hediger.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une très large majorité :

- de ne pas entrer en matière sur le préavis et de le renvoyer à la Municipalité pour étude d'un nouveau projet.

3.7 Sur la prise en considération de la motion de Monsieur le Conseiller M. Giorgianni intitulée « Développement commerce et industrie à Bex »

Monsieur le Conseiller D. Aviolat donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité :

- d'accepter la prise en considération de la motion et de la renvoyer à la Municipalité pour étude.

4. MOTIONS

4.1 Motion de Madame la Conseillère V. Moret intitulée « Sécurité des piétons »

Madame la Conseillère V. Moret lit sa motion dont le texte est reproduit ci-après :

« MOTION : Sécurité des piétons »

La sécurité des piétons, plus particulièrement celle de nos enfants qui se rendent à l'école, dans les zones à forte densité doit être optimisée.

Cette motion porte plus particulièrement sur la route de l'Arche et l'av. Biaudet.

En effet, il a déjà été soulevé à plusieurs reprises que la sécurité sur l'avenue Biaudet n'est pas bonne. D'une part, cette avenue en droite ligne favorise les automobilistes à rouler trop vite, d'autant plus que l'école enfantine du Foyer y est située. Mis à part un ralentisseur à la hauteur de l'école, aucun autre moyen de ralentissement n'y existe. D'autre part, la plupart des piétons fréquentant cette rue sont les enfants qui se rendent à l'école enfantine et leurs accompagnants. Si le coût d'un trottoir est trop élevé, une ligne jaune délimitant la place des piétons serait un mieux ainsi que des ralentisseurs.

En ce qui concerne la route de l'Arche, nous pouvons voir se construire ses abords avec grande frénésie. Cette rue étroite limitée à 50km/h me paraît également dangereuse au vu de la quantité de nouveaux arrivants qui vont emprunter ce chemin. Il y a actuellement une ligne jaune sur une partie du chemin, mais pas dans son entier. La création de ralentisseurs me semblerait impérative.

Le quartier dont il est question fait partie des zones où on entend créer beaucoup de logement dans les mois futurs et nous devons anticiper les besoins qui y seront présents. La mobilité douce faisant partie des points à développer dans notre Commune, nous devons mettre à disposition des routes sécurisées pour les cyclistes et les piétons. N'oublions pas que tous les enfants qui peuvent se rendre à pied, en trottinette ou à vélo à l'école font diminuer le nombre de voiture qui circule au centre aux heures de pointes et engorgent cet endroit.

J'espère vivement que cette motion reçoive un écho favorable et puisse être mise en place rapidement.

Parti Socialiste

Valérie Moret »

Au nom de la Municipalité, Monsieur le Syndic P. Rochat accepte cette motion car elle va dans le sens d'une motion déposée par le groupe Ouverture à laquelle il donnera d'ailleurs une réponse partielle ultérieurement.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic P. Rochat donne une réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère C. Cosandey intitulée « Motions en suspens ». Pour la motion « Bex et son tourisme » déposée le 06.12.2005, il est précisé que la Commune de Bex a signé en 2008 une convention de collaboration avec l'Office du tourisme de Bex et Villars Tourisme. Cette convention vise à assurer d'une manière professionnelle la mission du point « I » de Bex. Le suivi du dossier « tourisme » dépend dorénavant de Monsieur le Municipal D. Hediger qui saura veiller à obtenir le meilleur de la structure actuellement en place. Pour la motion « Ramassage des objets encombrants » déposée le 24.10.2007, il est précisé que, appuyé par une entreprise spécialisée en la matière, Monsieur O. Cherix avait abordé la problématique des éco points, du ramassage des ordures et de la déchetterie. Ce chapitre étant déficitaire et les solutions appliquées actuellement ne donnant pas entière satisfaction, Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz a repris le dossier et devrait pouvoir proposer au Conseil communal de nouvelles pistes d'ici fin 2012. Pour la motion « UAPE » déposée le 05.03.2008, il est précisé qu'une unité d'accueil pour les écoliers (UAPE) est prévue dans le complexe du collège de la Servannaz. Le Directeur des écoles et une doyenne participent à l'élaboration de ce projet et veillent à ce que les besoins des futurs utilisateurs soient pris en compte. Quant à l'accueil de la petite enfance, la Municipalité a déjà partiellement répondu aux attentes relevées par la motion en participant activement via ses trois délégués dans la Fondation La Passerelle Bellerine et par la mise à disposition d'un terrain, à l'ouverture d'une garderie. Madame la Municipale E. Desarzens reste attentive à l'évolution des besoins dans ce secteur. Pour la motion « Place à la sécurité des piétons » déposée le 20.09.2010, il est précisé que cette motion soulève le problème des divers points sensibles de la localité où la sécurité des piétons n'est pas optimale. La Municipalité est consciente de cette situation mais elle ne peut traiter ce problème qu'étape par étape, au gré de travaux prévus dans tel ou tel quartier. Une solution sera d'ailleurs prochainement apportée à la circulation des piétons sur Rivarottaz, puisqu'un préavis sera présenté pour le

réaménagement complet de cette artère. Une desserte piétonnière à la route de l'Arche est également une des principales préoccupations de la Municipalité. L'avenue Biaudet étant moins chargée que la route de l'Arche, son réaménagement n'est pas une priorité pour les années 2011 – 2012.

Pour changer complètement de sujet, Monsieur le Syndic P. Rochat informe l'assemblée de la mise à disposition par le FC Lausanne d'un certain nombre de billets pour le match Lausanne-Sion. Ceux-ci sont disponibles auprès du Greffe Municipal jusqu'au 5 avril prochain.

Enfin, pour donner suite aux informations et interrogations de Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto, il précise qu'il est le premier concerné par ses remarques puisqu'il est en charge des finances. Toutefois, ce n'est que la 5^{ème} fois que cela arrive. Néanmoins, il s'engage à être nettement plus attentif au moment de l'élaboration des préavis.

Madame la Municipale E. Desarzens informe l'assemblée que l'exposition des projets présentés dans le cadre du concours pour le complexe scolaire de la Servannaz sera ouverte du lundi 14 mai au 23 mai, de 18h.00 à 20h.00. Le recours déposé par un participant portait sur la non prise en compte du projet suite à un dépôt hors délai et le Tribunal a suivi la détermination de la Commune.

Pour revenir sur le don d'un généreux donateur, la somme à disposition sera partiellement affectée au Centre des jeunes.

Enfin, en ce qui concerne le chantier de l'ancien bâtiment administratif, les travaux de démolition ont été effectués dans les délais et la reconstruction va pouvoir commencer.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon précise à l'assemblée que la centrale à bois a souffert de maladies de jeunesse jusqu'à mi-février mais que tout semble réglé et la procédure de réception de l'ouvrage est en cours. Il va dès lors falloir procéder à la finalisation des coûts et « décortiquer » les sommes investies car une avance a été prise dans certains domaines, notamment le raccordement.

Le chantier du tennis a pris du retard car il a fallu modifier la charpente. Les travaux devraient être terminés pour fin avril - début mai et le premier coup de raquette pourra être donné dès le 31 mars. Il reste encore à signer la convention entre le tennis-club et la Commune pour la cession de la parcelle de l'avenue Biaudet.

Il anticipe les remarques et vient sur les travaux qui reviendront plus chers que ce qui était prévu. Pour la terrasse de l'Hôtel de Ville, il y aura un surcoût pour le mur d'entourage, les contours de la terrasse ayant évolués. Pour le chantier de la salle de l'Union instrumentale, les soumissions sont rentrées mais certains postes vont changer car l'architecte est inquiet par rapport à la statique du bâtiment. Il faudra prévoir des travaux de maçonnerie plus pointus pour une plus-value estimée à Fr. 15'000.--. Il faudra également procéder à l'assainissement des façades – non compris dans le préavis – pour un montant de Fr. 35'000.--. En ce qui concerne la réfection de la cuisine de l'Auberge de Pont-de-Nant, le service cantonal d'hygiène a déposé des prescriptions particulièrement élevées. Un dépassement est à prévoir mais il sera limité au maximum en limitant le plus possible les dépenses. Pour la salle multiculturelle, la mise à l'enquête se fera courant avril. Il faudra encore affiner le projet et diminuer le coût des extérieurs.

Enfin, il précise que la mise en place du parcours « à la découverte des bâtiments historiques de la Commune » est en cours.

Monsieur le Municipal P. Dubois revient sur le dossier PPA Partia et fait part du résultat de diverses séances entre le Service du Développement Territorial (SDT) et la commission d'urbanisme. Le projet avance et il est possible de continuer la procédure sur des demandes uniquement. La suite consiste en la mise à l'enquête et le dépôt d'un nouveau préavis.

Concernant la zone industrielle, un schéma directeur est en cours d'élaboration. Deux bureaux seront mandatés à mi 2012 pour l'étude des possibilités. Au courant de l'automne, la Municipalité décidera de ce qui sera fait et mandatera un ingénieur.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz revient sur l'entretien du centre du village et précise que la balayeuse a été en panne 2 à 3 semaines. Le service des travaux va prochainement entrer en possession d'un « glouton » (petit aspirateur électrique) pour aller dans les coins.

6. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur le Conseiller P. Echenard s'adresse au Syndic et aux Municipaux et revient sur la gestion des préavis et des chantiers des 6 ou 7 dernières années. Il précise qu'il ne s'agit pas d'attaques personnelles mais que le Conseil tenait à dire son mécontentement sur la gestion des chantiers. Il rappelle à la Municipalité de ne pas confondre « imprévus » et « non prévus ». Un certain nombre « d'imprévus » est possible mais ces dernières années il y a eu régulièrement du « pas prévu » : Pont-de-Nant, Les Posses avec 66% de dépassement mais seulement 10% « d'imprévus », Châtel 38% de dépassement « pas prévu ». Il se « réjouit » de voir le coût final du chauffage pour lequel la somme de 3,9 millions a été allouée et s'inquiète d'ores et déjà pour le chantier de l'ancien bâtiment administratif. En conclusion, il exige plus de rigueur et plus de sérieux dans les dossiers et rappelle la règle des trois c : Commander, Contrôler, Corriger.

Madame la Conseillère A. Bielman demande s'il serait possible d'envisager un tri différencié des déchets au cimetière.

Madame la Conseillère C. Cosandey émet des remarques sur la manière de procéder du bureau du conseil en relation avec les délais de travail laissé à disposition des commissions. Elle demande à la Municipalité si des solutions ont été trouvées dans le dossier VTT.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande à la Municipalité d'intervenir auprès de la Migros pour redresser les panneaux endommagés.

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande ce qui se passerait légalement si le Conseil avait refusé le crédit complémentaire ?

Madame A. Cretton demande que soit réparé l'abri de bus de Frenières.

Monsieur le Conseiller P. Droz rappelle que les membres des commissions ordinaires ne sont pas nécessairement tous des ingénieurs et demande que soient mis à disposition les rapports et analyses en relation avec les préavis concernés.

Madame la Conseillère C. Germanier revient sur la nomination des rues aux Posses mais souhaite savoir si le code postal reste 1882 ou devient 1880.

Madame la Conseillère V. Moret demande s'il serait possible d'installer un banc au petit arrêt BVB de La Ruaz.

Madame la Conseillère O. Dupont Bonvin intervient au nom du groupe Avançons et demande de quelle manière il est possible d'accéder aux documents des archives du Conseil communal. Elle souhaite pouvoir accéder non seulement aux procès-verbaux et aux préavis courants mais également aux anciens.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto remercie Monsieur le Syndic P. Rochat pour sa prise de position et remercie également Monsieur le Conseiller P. Echenard pour l'historique et les informations transmises. Il demande à quel moment la commission urbanisme sera convoquée.

Madame la Conseillère M. Kohli s'étonne que les rapports des commissions ne soient pas intégrés aux procès-verbaux.

Réponses

Monsieur le Syndic P. Rochat précise à Monsieur le Conseiller P. Droz et à Madame la Conseillère O. Dupont Bonvin qu'il n'est pas possible d'insérer l'ensemble des documents de chantier sur internet mais que ceux-ci sont consultables au bâtiment administratif.

Monsieur le Municipal D. Hediger précise à Madame la Conseillère C. Germanier que d'après les informations reçues de la poste d'Aigle, le code postal des Posses reste bien 1882.

Il informe Madame la Conseillère C. Cosandey que Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz et lui-même ont visité le site de Verbier mais que la partie légale n'est pas identique. En effet, sur la Commune de Bex la loi est très claire : les sentiers pédestres ne sont pas utilisables par les vélos et Gryon et Villars font une forte promotion des sentiers VTT. Il faudra peut-être envisager un partenariat avec les TPC. Le problème est principalement hors saison et il touche des propriétaires privés et des forêts de protection. Inutile de préciser qu'il s'agit d'un dossier particulièrement difficile à gérer !

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz informe Madame la Conseillère A. Bielman qu'il ne s'oppose pas à un tri différencié au cimetière mais estime que cela ne servira pas à grand-chose au vu des expériences dans le village.

Il précise à Madame la Conseillère V. Moret qu'il fera le nécessaire et informe Madame la Conseillère A. Cretton qu'il dépêchera quelqu'un à Frenières pour déterminer s'il est possible de retaper l'abri de bus.

Monsieur le Municipal P. Dubois répond à Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto que la commission d'urbanisme sera convoquée prochainement.

Monsieur le Municipal D. Hediger informe l'assemblée que Monsieur Michel Cherix a émis le vœu d'arrêter son activité au centre des déchets carnés après 20 ans d'activité. Monsieur Bertrand Burnier a proposé ses services et a reçu l'autorisation cantonale nécessaire à la pratique d'équarisseur. Son entrée en fonction est prévue à mi-avril 2012. Actuellement, les sols de ces locaux sont en réfection.

Il informe Monsieur le Conseiller E. Maendly qu'il contactera le gérant de la Migros afin de faire avancer ces quelques travaux.

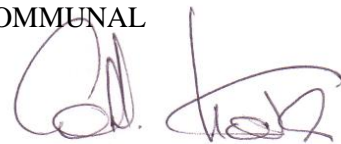
Afin de mettre au clair certaines questions posées lors de cette séance, le Président propose un entretien avec les présidents des commissions permanentes et le Préfet.

Tous les conseillers ayant reçus une réponse à leur question ou intervention, le Président clôt la séance à 23h.25, non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



J.-Y. Girod
Président



C. Chavan
Secrétaire